

Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°61 Février 2017

Le mot du maire

En ce début d'année, je souhaite d'abord remercier toutes celles et ceux qui sont au service des habitants de notre cité et ils sont nombreux, qu'ils relèvent de la sphère publique ou privée et bien sûr toutes les associations et leurs bénévoles qui contribuent grandement au bien vivre à Saint-Macaire. J'ai une pensée particulière pour Joël Baudet, conseiller municipal, qui nous a quittés au printemps dernier et pour Michel Guindeuil et sa famille, récemment éprouvés.

Une année marquée par de grands travaux qui vont se poursuivre. La réalisation du rond-point au Bas-Pian et la disparition du passage à niveau (PN 64) nous concernent directement, elles améliorent grandement la circulation dans un secteur très accidentogène. La suppression du PN 62, qui nous permet d'accéder au collège, et son remplacement par un franchissement souterrain se profilent aussi. Les services du département sont en train de programmer les différentes phases du chantier. La réalisation d'une piste cyclable sur le pont routier est venue sécuriser son franchissement.

La destruction de notre vieux château d'eau est terminée, les travaux aux écoles ont permis de changer la totalité des vitrages et des stores, ce qui améliore l'isolation et le fonctionnement quotidien, une nouvelle salle de classe a été créée pour répondre à l'augmentation des effectifs. La réhabilitation de notre église, préalable à l'installation des orgues, a intégré le traitement de la façade, l'embellissement est remarquable. L'année a aussi été consacrée à l'élaboration d'une AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) qui va remplacer notre ZPPAUP. Après la réalisation d'un diagnostic, un règlement a été rédigé. Une enquête publique permettra de s'exprimer sur ce projet, des panneaux d'informations en résumeront les principaux aspects et les enjeux. Dans cette perspective de valorisation de notre patrimoine, le Conseil municipal a choisi récemment de préempter (ce qui est très rare) la vente d'une maison dans le prolongement du « château » de Tardes, elle conforte la propriété de la commune dans un secteur susceptible d'accueillir un équipement public. Nous avons aussi déposé en décembre un dossier de demande de subventions pour réaliser un ascenseur urbain qui relierait le pied du rempart à la vieille ville. 2016 a marqué la fin de notre CDC des coteaux Macariens, une dissolution à l'amiable entre 14 communes dont 7 rejoignent le Sud-Gironde. Les 4 logements de la rue Thiers, réhabilités par la CDC pour accueillir des jeunes, nous reviennent. Le bâtiment destiné à l'accueil touristique est transféré à la CDC du Sud-Gironde qui reprend cette compétence, les étages hébergent des services administratifs. Nous récupérons, avec la commune de Pian, la gestion des terrains de football voisins du pôle sportif. Nous allons nous efforcer de gérer collectivement ces installations avec celles de Verdélais, une entente devrait rapidement voir le jour.

2017 verra la poursuite des grands travaux sur la RD 1113 avec la réalisation par le département d'un giratoire, attendu de longue date, au débouché de la rue de Verdun. La réfection du chemin du bas sera terminée avec l'implantation de deux ralentisseurs. Le projet visant à restructurer le cours de la république se concrétise, une réunion publique de présentation aux riverains s'est tenue le 15 février dernier. Le confortement des carrières débutera et notre orgue enfin reconstruit sera installé courant 2018. L'étude d'aménagement des bords de Garonne sera lancée, elle prolongera le travail effectué dans le cadre de l'AVAP. La réflexion engagée pour transformer le terrain Jugean, contigu aux écoles, progresse. Le travail ne manque pas à vos élus, nous nous efforçons d'améliorer votre quotidien tout en préparant l'avenir.

Philippe Patanchon



AIDE À DOMICILE



Nous vous rappelons que le CCAS de Saint-Macaire dispose d'un service d'aides à domicile, chargé d'aider les personnes âgées et handicapées à accomplir les actes de la vie quotidienne.

Ce service, depuis plusieurs années, s'est regroupé en réseau avec d'autres CCAS de Gironde pour en améliorer la qualité et répondre à la charte du Conseil Départemental.

Les aides à domicile assurent les activités suivantes :

- aide à l'aménagement et à l'entretien du cadre de vie (tâches ménagères, entretien du linge...)
- accompagnement et aide de la vie quotidienne (aide à la toilette, préparation des repas, courses, petits travaux de jardinage...)
- aide au maintien de la vie sociale et relationnelle (stimuler les échanges sociaux, aide à la

promenade, aide aux démarches administratives...)

L'aide à domicile peut être sollicitée auprès de la caisse de retraite ou du Conseil Départemental selon le degré d'autonomie et des ressources. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 05 56 63 03 64 aux heures d'ouverture.



RÉDUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Suite à la demande d'une habitante ne possédant pas de jardin et souhaitant pratiquer le compostage, un composteur de quartier a été installé début novembre. 6 familles environnantes peuvent maintenant en bénéficier. Si vous aussi vous souhaitez que soit étudiée la possibilité d'une telle installation, contactez Delphine Tach au 06-13-80-48-90 ou Virginie Gastaud / Sictom du sud gironde 06-81-08-04-65.

Concernant la collecte des bouchons en liège, nous vous rappelons que la commune a mis en place un partenariat avec la Chambre de l'agriculture et Agir cancer gironde qui reverse les bénéfices de la vente des bouchons récupérés à l'Institut Bergonié de Bordeaux. Le collecteur se trouve à votre disposition à l'entrée de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci.



Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

A partir du lundi 6 Février 2017, le secrétariat de mairie
➔ sera ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
➔ sera fermé le jeudi après-midi et le samedi matin.

Les permanences du maire continueront à être assurées le samedi matin sur rendez-vous, à prendre auprès du secrétariat de mairie.



Rappels de la réglementation routière

En agglomération, lorsque la vitesse est limitée à 50 km/h ou à une valeur inférieure, sur la branche de route sur laquelle se situe un panneau « STOP », l'implantation du panneau AB5 de signalisation avancée n'est pas obligatoire.

Le stationnement des véhicules est strictement **interdit** sur les trottoirs.



NUISANCES



Une table ronde sera très prochainement organisée en mairie pour évoquer ensemble les possibilités de lutte contre les pigeons qui se multiplient et souillent rues et habitations. La date sera annoncée sur le site de la mairie.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

VIVRE LE PATRIMOINE

Evénements récents

Sortie à Oloron Sainte Marie le dimanche 23 octobre 2016

Sortie sur la journée avec 3 mini-bus regroupant 17 adultes et 9 adolescents.

Une découverte de la vieille ville avec le site de la médiathèque, de la cathédrale Sainte Marie et de l'église Sainte Croix. Un repas le midi à base de garbure et salmis de palombes. Et un petit détour pour visiter l'église de l'hôpital Saint Blaise .

Vendredi 4 novembre 2016, la représentation des Compagnons de la veillée dans la pièce « l'inscription » à la salle des fêtes organisée par l'association avec une belle fréquentation (public de + de 70 personnes) .

Une pièce très humoristique mise en scène par Michel SORE, également membre du bureau.



Actualité à venir

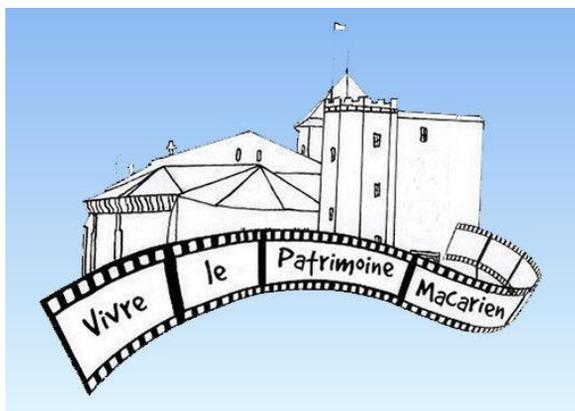
Sortie organisée à Lascaux 4 le dimanche 5 mars 2017.

Assemblée générale de Vivre le Patrimoine Macarien le **dimanche 12 mars 2017** à 10 h à la mairie.

Voyage en bus ou mini-bus en **Ardèche du 24 au 27 avril 2017.**

Journée de nettoyage d'un site du village le dimanche 21 mai 2017 par les adhérents et les membres du bureau.

Projet de reconstruction d'un site à l'étude par l'association , le projet devant être présenté très prochainement .



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES MÉDIÉVALES

Journée médiévale, rendez vous le 26 août !

Plus de 30 personnes se sont retrouvées pour l'assemblée générale de l'association Les Médiévales le 20 janvier. Ambiance détendue, désir de continuer cette belle aventure collective. Et du nouveau pour 2017 !

Le périmètre de la fête s'étendra du Mercadiou au château de Tardes en animant le morceau de la rue Carnot qui va de la place au château. La journée commencera à 10h (au lieu de 11h) pour finir à 23h30, après le feu d'artifice. Ce changement d'horaire est un essai, dans le souci de correspondre encore mieux au rythme des familles. D'autre part nous allons privilégier les stands proposant des animations ou des démonstrations de savoir faire par rapport à la simple vente. Enfin, nous sollicitons d'autres associations macariennes afin qu'elles apportent leur collaboration à la journée. Par exemple, l'AMAP * pourrait présenter ses producteurs au sein d'un mini marché ou Les Mauhargats pourraient montrer des techniques artisanales particulières. Mais nous sommes aussi en discussion avec des associations extérieures comme Adichats de Villandraut ou le CVLV de Verdélais.

Les adhérents restent unanimes sur le fonctionnement sur une journée et la gratuité de la manifestation. Bien sûr, la simplification de la manifestation nécessite

toujours une explication auprès de visiteurs qui ont connu la formule sur deux jours, avec un budget animation plus de deux fois supérieur. Il faut savoir que les subventions départementales qui passaient par le canal de l'association de la vallée du Dropt ont maintenant disparu. Plusieurs manifestations de cet « itinérance » se sont déjà arrêtées. Les mesures de simplification et réduction de budget que nous avons prises il y a trois ans peuvent donc se révéler aujourd'hui être très judicieuses, puisque nous ne tablons que sur la subvention de la mairie et les apports liés au travail des bénévoles. Et bien sûr, notre volonté est de parvenir à l'équilibre financier. Un peu de courage, nous y sommes presque ! Notre prochain rendez vous est l'atelier couture qui se tiendra **le lundi 6 mars à la salle des grottes, de 14h à 17h30**. Claire Rumeau, professeur de couture en lycée technique, nous guidera pour réaliser des costumes d'hommes et de petits garçons. Il n'est pas nécessaire d'être super calé ! Apportez votre boîte à couture, votre machine si vous en avez une, et les draps anciens, tentures, rideaux qui correspondraient à des costumes Moyen âge. Ceux-ci viendront enrichir notre stock, sans oublier que par la location, ils participeront aux revenus de l'association. L'atelier est ouvert à tous les habitants et les messieurs sont particulièrement bienvenus !

Retrouvez en ligne, sur le site de la mairie, le premier numéro du journal Les petits girondins écolos créé par la classe de CM2 de l'école élémentaire de Saint-Macaire en partenariat avec l'école Marcel Pagnol de Léognan...



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

COLLECTIF SIMONE ET LES MAUHARGATS



Ouverture de la pépinière dédiée aux Métiers d'Art Mars 2017



Le collectif Simone et les Mauhargats continue à s'engager auprès des artisans d'art en les accompagnant dans leur professionnalisation et en leur proposant un parcours de formation. En partenariat avec la Chambre des Métiers et des Artisans (CMA), ils pourront bénéficier de rendez-vous individuels, de rencontres entre artisans du secteur. Ainsi, 5 personnes pourront être accompagnées pendant 6 mois, soit dans les débuts de leur activité, soit pour redynamiser une activité déjà installée depuis plusieurs années.

Les formations de la CMA, axées sur les outils de la commercialisation, se dérouleront à St-Macaire. Le coût, pour les artisans immatriculés à la CMA, est de 35€ par mois.

Candidature à déposer en ligne sur le site simoneetlesmauhargats.com

Actualités

A noter dans vos agendas :

- début février, accueil de six nouveaux artisans/créateurs au sein de la couveuse ; désormais 10 personnes seront accompagnées dans le développement de leur activité par le Collectif,
- du 5 février au 9 avril, exposition de dessins et installation textile et sonore de Sandrine Ginisty « Je vous attends, dialogue amoureux »,
- en mars, ouverture de la pépinière spécialisée dans les métiers d'art,
- 31 mars, 1^{er} et 2 avril, participation aux Journées européennes des Métiers d'art,
- dimanche 9 avril, le « Printemps des Simone », journée placée sous le signe de la rencontre et la découverte des métiers d'art, de créateurs et d'animations musicales et artistiques. De 10h à 18h.



EXPOSITION
Du Dimanche 5 février
Au 9 avril 2017

Sandrine Ginisty
*Je vous attends,
dialogue amoureux*

lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi:
10h30 /12h30 et 14h30/18h30 mercredi et
dimanche : 12h/18h

Vernissage, rencontre avec l'artiste
Dimanche 5 fév 2017
à partir de 15h



19 rue Carnot – Saint-Macaire

09 67 01 24 33 email: simoneetlesmauhargats@gmail.com

 Simone et les Mauhargats -Site: simoneetlesmauhargats.com



19 rue Carnot – Saint-Macaire

09 67 01 24 33 email: simoneetlesmauhargats@gmail.com



Simone et les Mauhargats -Site: simoneetlesmauhargats.com

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ARDILLA

Association pour l'animation et l'éducation musicale en pays Macarien.

Le conseil d'administration (membres bénévoles) a été renouvelé en Octobre 2016 lors de l'assemblée générale :

- présidente : BORONAT Christine,
- Vice-présidente : PERDRIX Laurence,
- Trésorière : PEZERAT Christine,
- Trésorière adjointe : CRESPIEN Michèle,
- Secrétaire : DUCOS Pascal,
- secrétaire adjoint : LACOMBE Denis,
- Membres : CREUX Marie Charlotte, FRIGERIO Jean Marc, MENGELLE TOUYA Philippe, POULAN Dany, LIGOU Françoise, GALY Marielle.

Ardilla, ce sont

2 salariées administratives, une équipe de 16 professeurs qui enseignent différentes pratiques instrumentales et vocales pour tous : batterie, chant, trompette, trombone, saxophone, formation musicale adultes, piano, basse, maracatu, chorale adultes, guitare, violon, éveil musical, formation musicale enfants, flûte traversière, accordéon chromatique, percussions africaines enfants et adultes, ainsi que de nombreux ateliers.

Nous rappelons qu'il est encore possible de s'inscrire (cours de musique ou ateliers), pour les 2 derniers trimestres de l'année de 2016/2017 (règlement au prorata).

Ardilla, ce sont aussi divers événements musicaux organisés tout au long de l'année.

Le dimanche 26 mars 2017, la classe d'accordéons d'Ardilla vous donne rendez-vous à la salle des fêtes dès 15h pour un Concert Thé dansant.

Pourquoi un Concert ? Pour que les gens qui ne dansent pas puissent écouter un programme de morceaux musette, tranquillement assis autour d'un verre et d'une pâtisserie.

Pourquoi un Thé dansant ? Pour que les passionnés de danse puissent venir se défouler sur une piste mise à leur disposition pendant 3 heures. Un large répertoire de morceaux dansants sera au programme.

Les élèves enfants et adultes accordéonistes d'Ardilla seront présents et ils seront secondés par la classe d'accordéon du conservatoire

municipal de Mérignac également dirigée par Danièle PUGES, enseignante à Ardilla. Les 2 clubs réunis forment "l'Accordéon club Arc en Ciel". Pour l'occasion un guitariste chanteur et un bassiste viendront les accompagner pour le plaisir de tous.

Buvette et pâtisserie sur place. (Vos pâtisseries à la vente seront les bienvenues)

Tarif entrée : 5€

APPEL A BENEVOLES

Toutes les propositions faites par ARDILLA, ne peuvent exister sans l'investissement de bénévoles.

Nous avons besoin d'aide pour l'ensemble des événements que nous organisons. En fonction des possibilités d'investissement de chacun, nous avons des choses à vous proposer. N'hésitez pas à prendre contact.

Cette année Ardilla fête ses 30 ans, NOUS VOUS DONNONS RV le 21 juin 2017 pour célébrer cet anniversaire en ouverture de la fête de la musique à Saint Macaire.

Plus d'informations sur cette journée dans le prochain « Mercadiou ». Les personnels et les bénévoles d'Ardilla vous souhaitent une très bonne Année 2017 « En Musique ».



Horaires d'ouvertures (hors vacances scolaires)

Mardi : 10h30 - 18h30

Mercredi : 10h00 - 19h00

Judi : 10h30 - 18h30

Vendredi : 13h30 - 17h30

Association **ARDILLA**, 13 rue verdun, 33490 Saint Macaire

05 56 62 27 36 - contact@ardilla.asso.fr

www.ardilla.asso.fr - Facebook : Asso Ardilla

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE GUIDON MACARIEN

Suite à l'assemblée générale du 26 Novembre dernier, le bureau du Guidon Macarien a été réélu. Le nombre de licenciés est en augmentation par rapport à l'année précédente (50) avec trois jeunes. Le président Gérald Labbe et toute son équipe en ont profité pour dévoiler tous les projets du Guidon Macarien pour cette nouvelle saison 2017 :

- Le 7 Janvier : sortie avec tous les licenciés et à l'issue, partage de la galette des rois
- Les 4 et 5 Février : weekend au ski au gîte de Louvie-Juzon
- Les 11 et 12 Février : stage cycliste avec 3 sorties adaptées suivant les niveaux et surtout en préparation de la saison cycliste qui débutera pour nos coureurs le 25 Février à Barsac
- Le 9 Avril : organisation de la randonnée « Culture Vélo » au départ de Langon, ouverte à tous sur présentation d'un certificat médical validant la pratique du cyclisme
- Le 20 Mai : organisation d'une course sur route Ufolep à Coimères.

- Le 24 Septembre : organisation d'une course sur route Ufolep à St Macaire

- Les 14 et 15 Octobre : organisation d'un cyclo-cross FFC avec les coureurs professionnels aux remparts de St Macaire le samedi et d'un cyclo-cross en Ufolep le dimanche ;

Comme à l'accoutumée, deux sorties dans les Pyrénées seront proposées.

Le Guidon Macarien inscrira une équipe au Tour du Blayais les 17 et 18 juin, au Tour du Pays de Podensac le 27 Août et au Tour du Lavedan les 2 et 3 septembre.

Actuellement, le rendez-vous pour la sortie hebdomadaire est le samedi après-midi en raison du froid (à 13h30 départ place de l'horloge) mais dès les beaux jours, le rendez-vous repassera au samedi matin à 9h30.

Les amateurs de randonnées et les cyclotouristes prendront le départ aux plus belles épreuves cyclo sportives.

MOTOSTART

Le 3 juin 2017, le Moto Start Club Macarien organise la 1/2 finale du Championnat d'Europe de Grass-track, ainsi que les championnats de France des side-cars, des 500 cc nationaux, 80/129 cc et kids.

Afin de soutenir le club, les cartes de membres sont en vente au prix de 22 €, elles donnent droit à l'entrée gratuite à la manifestation de Saint-Macaire et elles permettent une réduction sur toutes les autres manifestations.

Elles sont en vente au club, route de l'Ancien Pont, les jeudi et vendredi après-midi de 15 h30 à 18h. (06.62.20.70.33)

Le samedi 4 mars 2017, le Moto club organise son repas annuel, le prix est fixé à 18 €. Pour les inscriptions, s'adresser au 06.62.20.70.33.

Le club organisera un vide grenier au printemps et un en fin d'été, les dates restent à définir.

Le club organisera prochainement des sessions de découverte de la moto. Ces sessions sont ouvertes à tous les enfants de la commune et des communes environnantes, les motos sont

misés à disposition par la FFM.

Les informations concernant ces sessions seront communiquées sur le site de la mairie.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié a terminé l'année 2016 par son Assemblée Générale du 3 Décembre avec, à l'ordre du jour le rapport moral, d'activité et financier, le compte-rendu des manifestations 2016, le programme des activités pour 2017 et le renouvellement du tiers sortant des membres du bureau.

Malgré une conjoncture difficile, le bilan de l'année 2016 est satisfaisant tant au point de vue financier que de celui des activités. Aucune nouvelle candidature n'ayant été déposée, les membres sortants du bureau ont été réélus.

L'Assemblée Générale a été suivie d'un déjeuner-spectacle-anniversaire à la salle des fêtes François Mauriac. Après un excellent repas et la distribution des cadeaux d'anniversaire (composition florale pour les Dames et bouteille de vin pour les Messieurs), le spectacle était assuré par le groupe musical « QUARTET MUSIC CALMANT » et un groupe de danseurs.

Pour 2017 les principales activités proposées sont les suivantes :

- Une série de lotos, tous les mardis soir à 21h00, les 21 et 28 Mars, les 4, 11, 18 et 25 Avril 2017, toujours à la salle François Mauriac.
- Samedi 11 Mars, déjeuner anniversaire du 1^{er} trimestre salle François Mauriac.
- Samedi 1^{er} Avril, défilé de Mode (spectacle) à Langon avec le Club Kiwanis de Langon pour les enfants défavorisés.
- Samedi 8 Avril, journée shopping à Dancharia avec visite de la Grotte de Sares le matin et Méchoui dans la Grotte à Midi.
- Lundi 1^{er} Mai, rencontre-randonnée avec le Club des Edelweiss au profit de la Ligue contre le

Cancer.

- Du 11 au 15 Mai, Voyage de 5 jours dans le Lubéron.
- Jeudi 1^{er} Juin, Déjeuner-Anniversaire du 2^{ème} trimestre au Cabaret « Le French cancan » à PAULESCAR.
- Samedi 24 Juin, une Journée dans le Périgord.
- Les 9 et 10 Septembre, Week-end au Pays basque espagnol.
- Samedi 23 Septembre, déjeuner anniversaire du 3^{ème} trimestre à la Salle François Mauriac.
- Samedi 2 Décembre, Assemblée Générale et repas spectacle anniversaire du 4^{ème} trimestre à la salle François Mauriac.

Pour la pérennité du Club, les Membres du Bureau seraient heureux de voir du sang nouveau les rejoindre. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Pour tous renseignements ou inscriptions téléphoner au 05.56.76.69.87 ou 06.72.59.64.78.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS



Cette année le bal des pompiers du 13 juillet aura lieu sur l'ESPLANADE DES GROTTES.
A bientôt !

LES EDELWEISS

Le club des Edelweiss vient d'enregistrer son 100ème adhérent !

La randonnée de 8 km du mardi accueille de plus en plus de marcheurs. Les marches de 12 km en 2h du samedi, rapides sur terrain plat et dynamiques sur terrain vallonné, attirent de nouvelles personnes. Celles du dimanche et du jeudi voient une nette augmentation d'effectif. Notre 10^{ème} randonnée des pères Noël a enregistré une très bonne participation. Nous avons remis un chèque de 2400 € au centre Alienor pour la formation de chiens guides pour les non voyants. Cette association recherche des familles d'accueil. Lors de cette rencontre nous avons partagé la galette des rois à la mairie de Saint-Macaire en présence de Monsieur le Maire.

Nous pensons toujours à Michou qui nous a quittés le 22 novembre et à Jean Louis qui participait activement à cette manifestation. Notre prochaine randonnée caritative en faveur de la ligue contre le cancer qui se déroule habituellement le 1^{er} mai est reportée au samedi 27 mai faute de disponibilité de la salle des fêtes. Elle est ouverte à tout le monde.

Nous serons une dizaine à aller à Fumel pendant 4 jours en Avril pour découvrir cette région. Visite du château de Bonaguil, des bastides de Monpazier et Monflanquin.

En mai, 25 personnes parcourront les chemins de l'île de Ré avec ses très beaux petits ports.

En juin nous accueillerons pour 3 jours nos amis les basques du club de Cambo les Bains pour fêter nos 10 ans de jumelage.

On ne s'ennuie pas au club comme vous pouvez le voir ! N'hésitez pas à venir nous rejoindre, les 2 premières randonnées sont gratuites.

«Les Edelweiss»

Association Randonnées Pédestres Loi 1901

Château de Tardes
Rue du Port Nava
33490 Saint-Macaire

Permanences tous les samedis de 10h à 12h

Tel : 05 57 36 21 98 (répondeur)

06 23 99 86 12 (Présidente)

06 79 17 55 02 (Secrétaire)

Mail : les.edelweiss@yahoo.fr

Site : <http://lesedelweiss.jimdo.com>



COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 28 septembre 2016 en présence de 16 élus. Absents excusés : Isabelle Buin-Bourjalliat (procuration de vote donnée à Vincent Cosson), Christian Alis (procuration de vote donnée à Daniel Boulineau), Cédric Brute de Rémur.

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Stéphane Lhomme

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 Juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre travaux couverture église travées 2, 3 et 4

Alain Falissard explique au Conseil municipal que suite aux travaux de couverture effectués sur la 1^{ère} travée occidentale de la nef de l'église, il convient de prévoir la rénovation de la suite de la couverture sur les trois autres travées de cette nef. Ces travaux sont nécessaires, la couverture étant dans le même état de vieillissement sur ces trois travées que sur la première, et par ailleurs, ils sont indispensables pour permettre la mise en place d'une gouttière côté sud et le remplacement de la gouttière existante côté nord dont le système d'accroche est défaillant.

Pour la réalisation de ces travaux et dans un premier temps pour en estimer le coût, une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire. La proposition de l'agence Goutal s'élève à 13 122,35 € HT, elle comporte sa propre prestation pour un montant de 11 622,35 € HT et s'accompagne d'une intervention du cabinet CECIBAT économiste de la construction pour un montant de 1 500,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire de signer les documents relatifs à cette mission (marché, avenants éventuels...).

Chauffage et éclairage grand cellier du Prieuré

Le Maire expose au Conseil municipal qu'après le

nettoyage du grand cellier du Prieuré par l'association Vivre le Patrimoine, des travaux de chauffage et d'éclairage s'avèrent nécessaires pour pouvoir utiliser cette pièce.

Alain Falissard présente au Conseil municipal l'étude de faisabilité établie par le cabinet B.E.T. Bélissen pour la mise en place d'un chauffage électrique et l'amélioration de l'éclairage de la salle. Pour le chauffage deux solutions sont proposées. La première est la solution d'un chauffage électrique par le sol qui nécessiterait obligatoirement d'enlever le plancher bois et de le remplacer par une structure spécifique, cette solution n'apporterait pas une chaleur optimale (10° dans la pièce pour une température extérieure de -5°), elle a un coût estimatif de 12 000 € HT. La seconde solution correspond à la mise en place d'un chauffage électrique par cassettes rayonnantes suspendues au plafond qui permettrait d'obtenir entre 19 et 20° (dans les mêmes conditions que ci-dessus) dans la pièce, son coût estimatif serait de 6 000,00 € HT. Afin d'améliorer l'éclairage de ce grand cellier, un éclairage par LED est préconisé, il viendrait remplacer les tubes fluorescents installés dans les bandeaux bois le long des murs et il serait complété par un éclairage direct installé au plafond. L'éclairage de sécurité serait également rénové. Cette intervention sur l'éclairage (ambiance et sécurité) est estimée à 6 000,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal pour retenir la solution 2 et autoriser le Maire à organiser une consultation relative à la réalisation de ces travaux, et à signer tous les documents nécessaires sous réserve de ne pas dépasser les montants inscrits au budget soit 14 400,00 € TTC (12 000 € HT).

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Travaux couverture du Prieuré

Le Maire expose au Conseil municipal qu'au cours d'une visite du chantier de l'église, l'échafaudage a permis de constater différents désordres (glissement de tuiles, encombrement des canaux...) sur la couverture du Prieuré qui nécessitent une réfection.

Alain Falissard explique au Conseil municipal que les travaux à effectuer sont de même nature que ceux qui viennent d'être réalisés sur la couverture de l'église, les problèmes rencontrés étant les mêmes. En fait, il s'agit de prévoir une rénovation de la couverture comportant pour l'essentiel :

- le nettoyage ou le changement des tuiles à crochets formant canal posées sur liteaux bois
- la mise en œuvre de tuiles de récupération en recouvrement fixées, chacune indépendamment, au voligeage par un crochet en cuivre qui évite les glissements et la surcharge des tuiles précédentes
- la reprise des cordons de rives et de faîtage
- la pose d'une gouttière en cuivre côté sud

Afin de permettre ces travaux, deux échafaudages seront installés, l'un côté remparts et l'autre côté cour du cloître.

Sur la base des prix pratiqués sur le chantier de l'église à l'issue d'une consultation, le coût des travaux à réaliser est estimé à 29 000,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal :

- pour retenir la proposition de l'entreprise Bouchet pour la réfection de la couverture du Prieuré pour un montant de 22 748,20 € HT
- pour retenir la proposition de l'entreprise Accessible pour la mise en place et la location des échafaudages pour un montant de 5 753,00 € HT.
- pour autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

Régularisation cession d'une parcelle à la CDC des Côteaux Macariens concernant le pôle sportif

Le Maire explique au Conseil municipal qu'une petite parcelle n° AC 97 (ancienne parcelle C 436) d'une superficie de 46 m² a été oubliée lors de

l'établissement de l'acte administratif ayant précédé la construction du pôle sportif. Cette cession est consentie à titre gratuit. Il convient de régulariser la situation par un nouvel acte administratif.

Unanimité du Conseil municipal et autorisation donnée au Maire ou à son adjoint de signer tout document relatif à cette transaction.

Convention de participation au financement de l'équipement réalisé par la Cdc dans le cadre du plan qualité signalétique

Les participations des communes au financement de l'équipement signalétique seront réparties comme il suit :

| Communes | Coût Mairies |
|-------------------------|--------------------|
| CAUDROT | 1 374,56 € |
| PIAN-SUR-GARONNE | 838,10 € |
| SAINT-ANDRE-DU-BOIS | 3 288,07 € |
| SAINTE-FOY-LA-LONGUE | 392,00 € |
| SAINT-GERMAIN-DE-GRAVES | 1 939,57 € |
| SAINT-LAURENT-DU-BOIS | - € |
| SAINT-LAURENT-DU-PLAN | 527,86 € |
| SAINT-MACAIRE | 2 376,00 € |
| SAINT-MAIXANT | 1 055,64 € |
| SAINT-MARTIAL | 588,00 € |
| SAINT-MARTIN-DE-SESCAS | 1 410,91 € |
| SAINT-PIERRE-D'AURILLAC | 2 514,43 € |
| SEMENS | 1 096,93 € |
| VERDELAIS | 590,13 € |
| TOTAL HT | 17 992,20 € |

Unanimité du conseil municipal pour accorder la participation demandée et autorisation donnée au Maire de signer tout document pour faire valoir ce que de droit et notamment la convention de participation annexée à cette délibération.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Création d'un poste d'agent de maîtrise territorial et suppression d'un poste d'adjoint technique 1ère classe

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint technique 1^{ère} classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde en date du 29 Juin 2016.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à la nomination de l'agent.

Unanimité du Conseil municipal pour cette création à compter du 1^{er} décembre 2016.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter : les ventes Richard 1bis Impasse du Moulin, Peluchon 76 Cours de la République, Dalla Longa 3 impasse du Moulin, Candau 38 Place Tourny, vente sur saisie immobilière d'un appartement avec parking 26 cours Gambetta.

DECISIONS DIVERSES

Démolition d'un garage situé sur le terrain Jugean

Alain Falissard explique au Conseil municipal que lors du défrichage du terrain Jugean, un garage a été dégagé parmi la végétation. Le bâtiment ne présentant pas d'intérêt pour l'aménagement de cette unité foncière, il est proposé de le démolir. Le coût est estimée à environ 11 000 € HT diagnostic sur la présence de l'amiante y compris.

Stéphane Lhomme soulève le problème de l'amiante qui d'après lui resterait propriété de la commune même après enlèvement par l'entreprise retenue pour la démolition du garage.

Unanimité du Conseil municipal pour procéder

aux travaux de démolition dans une enveloppe estimative de 11 000 € HT.

Suppression du PN62 avec rétablissement de la RD672. Mise à disposition de terrain au Conseil départemental de la Gironde acquis par la SAFER pour le compte de la commune.

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n° 2015-074 du 12 novembre 2015 qui autorisait la SAFER à signer la promesse de vente correspondant à 266 m² à prendre sur la parcelle A 827 (origine Jugean) qui est incluse dans la convention tripartite de portage cosignée par le département de la Gironde et la commune de Saint-Macaire.

Suite à l'intervention du cadastre, (problème lié à la numérisation), l'emprise a été légèrement modifiée, à savoir elle n'est plus de 266 m² mais de 250 m².

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser la SAFER à signer la promesse de vente correspondant à 250 m² à prendre sur la parcelle A 827 (origine Jugean).

Subvention complémentaire pour l'association Vivre le Patrimoine Macarien

Suite à l'organisation de plusieurs représentations de la « Marmite à Roseline », formation musicale originaire de Saint-Macaire en Mauges, par l'association Vivre le Patrimoine macarien au début du mois d'Août, le bilan financier de cette manifestation laisse apparaître un déficit de 1 256,54€. Le Maire propose d'attribuer à l'association organisatrice une subvention supplémentaire de 1 256,54€.

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Déconstruction du château d'eau – Coordonnateur en Matière de Sécurité et Protection de la Santé

Le Maire rappelle au Conseil municipal l'obligation de désigner un coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour la réalisation des travaux de déconstruction du réservoir sur tour. Un diagnostic amiante devra être réalisé sur le bâtiment. Ces missions sont estimées à 1 000€ HT et une convention de prestation sera à signer avec le coordonnateur SPS retenu.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire pour faire réaliser un diagnostic amiante, pour désigner un coordonnateur SPS et signer la convention correspondante, sans dépasser le montant de 1 000€ HT.

Décision modificative n° 3 du budget communal

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonctionnement et d'investissement suite aux différentes dépenses votées et afin de pouvoir inscrire en recettes d'investissement les subventions du gouvernement accordée sur les travaux des menuiseries de l'école, la subvention du département et du gouvernement pour le confortement des carrières souterraines.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 18 voix pour, 0 voix contre, décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n° 3 du budget 2016 de la commune est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

| | |
|---|--------------|
| 65548 : participation Com.Com.des Coteaux Macariens | + 2 376,00€ |
| 6574 : subvention | + 1 256,54€ |
| 678 : autres charges exceptionnelles (démolition) | + 13 200,00€ |
| 022 : dépenses imprévues | - 16 832,54€ |

Dépenses d'investissement

| | |
|--|--------------|
| 21318 op 151 : | |
| Tvx couverture église travées 2,3,4 | + 15 746,82€ |
| 21318 op 225 : chauffage et éclairage gd cellier du Priuré | + 14 400,00€ |
| 2151 : complément levé topo | + 960,00€ |

Recettes d'investissement

| | |
|--|---------------|
| Rénovation des menuiseries extérieures sur bâtiments scolaires | |
| 1321 : | |
| Subv. préfecture TDIL travaux | + 5 000,00€ |
| Confortement des carrières souterraines lieu dit les Grottes | |
| 1323 : subvention du département | + 57 000,00€ |
| 1341 : subvention DETR | + 82 355,00€ |
| 1641 : emprunt | - 113 248,18€ |

Décision modificative n° 1 du budget du service de l'eau

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement suite aux différentes dépenses votées concernant la déconstruction du château d'eau.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 18 voix pour, 0 voix contre, décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section d'investissement en dépenses et en recettes. La décision modificative n°1 du budget de l'eau 2016 de la commune est arrêtée comme suit :

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Dépenses d'investissement

| | |
|--|--------------|
| 21531 op 220 : déconstruction du château d'eau | + 18 275,00€ |
| 21531 : réseau d'adduction NA | - 4 376,46€ |
| 020 : dépenses imprévues | - 13 898,54€ |

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal des investissements prévus par Gironde numérique sur notre territoire. Une lettre d'intention a été envoyée par la CDC, après de nombreuses réunions et discussions, pour préciser les investissements envisagés dans chaque commune. Les chiffres ne sont qu'indicatifs car la consultation est à venir et les modalités de paiement ne sont pas encore déterminées. A ce stade du dossier la commune de Saint-Macaire s'engagerait pour un montant de 80 000 €, ce qui permettrait la montée en débit de 277 foyers.

Le Maire précise que la rédaction du protocole de dissolution de la CDC avance comme prévu. Les réunions avec les services de l'Etat et les CDC d'accueil se sont multipliées et permettent progressivement de résoudre les problèmes rencontrés. Une validation du document définitif est envisageable à la mi-novembre.

Le Maire annonce au Conseil municipal que l'Etat a intenté une procédure au tribunal administratif contre la commune afin d'obtenir l'annulation de la délibération prise au sujet des compteurs Linky. Il s'agit maintenant de fournir un mémoire contestant l'illégalité de notre décision.

Stéphane Lhomme souligne qu'un avocat travaille la question et qu'une participation aux frais sera sans doute demandée, une mutualisation est à envisager avec les communes concernées. Il indique d'autre part que d'autres pistes sont envisageables si l'annulation de notre délibération est prononcée.

Jean loup Dutreuilh fait un rapide bilan de la rentrée. Le remplacement des menuiseries a été réalisé comme prévu ainsi qu'une partie des aménagements nécessaires à la création d'une nouvelle classe, la cloison mobile est en commande.

Corinne Vasquez évoque les dérapages des enfants à la cantine. Le règlement a été rappelé et une grille d'évaluation affichée pour identifier quotidiennement les fauteurs de troubles. Valérie Chiriaeff conteste cette méthode, contreproductive et stigmatisante à ses yeux. Le Maire suggère de réunir celles et ceux qui veulent réfléchir sur cette question pour trouver les meilleures réponses et Jean Loup Dutreuilh informe que le personnel d'encadrement a été inscrit pour des formations.

Delphine Tach propose l'installation de petits containers de tri devant la gendarmerie, à destination principalement des habitants de la vieille ville et des personnes âgées, un essai qui pourrait être fait pendant 6 mois. Plusieurs élus contestant cette localisation, la réflexion va continuer pour parvenir à étoffer l'offre sur le territoire communal.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Guindeuil évoque le projet d'une passerelle entre Langon et Saint-Macaire dont la presse s'est faite écho. Le Maire précise qu'une association en faveur de ce projet s'est constituée, leurs représentants ont été reçus en mairie. A ce stade un courrier a été envoyé courant septembre par le Maire de Langon au Président du Conseil départemental pour lui demander la prise en charge d'une étude de faisabilité, la commune de Saint-Macaire a fait de même, affaire à suivre.

Michel Guindeuil demande si des dispositions vont être prises pour sécuriser le secteur du marché hebdomadaire sur la place de l'horloge. Daniel Boulineau lui répond qu'effectivement des incidents ont été constatés impliquant des véhicules et que désormais d'autres barrières vont être installées pour mieux canaliser la circulation automobile.

Michel Guindeuil se plaint des chasseurs qui investissent les parcelles communales à proximité du chemin du Viaduc et de sa propriété, pourquoi ne pas y interdire la chasse ? Le Maire n'a jamais eu connaissance de problèmes dans le secteur, contact va être pris avec l'association de chasse.

La séance est levée à 23h00.

CONSEIL DU 9 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 novembre 2016 en présence de 15 élus. Absents excusés : Florence Lassarade (procuration de vote donnée à Philippe Patanchon), Stéphane Lhomme (procuration de vote donnée à Vincent Cosson), Michel Guindeuil (procuration de vote donnée à Cédric Brute de Remur), Isabelle Buin Bourjalliat. La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Martine Latestère

Le compte rendu du Conseil municipal du 28 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015.

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Unanimité du Conseil municipal .

Participation au financement de l'équipement numérique prévu par la Cdc des Coteaux macariens dans le cadre du projet initiative très haut débit porté par le syndicat Gironde numérique

Le Maire présente au Conseil municipal, le projet d'équipement numérique prévu par la CDC des Coteaux Macariens, pour permettre l'accès au haut débit sur nos territoires. Gironde Numérique a proposé aux différentes CDC d'augmenter leur débit. Après de nombreuses discussions un projet a été retenu pour les 14 communes des Coteaux Macariens. La prise en charge sera partagée entre les CDC d'accueil (suite à la dissolution) et les 14 communes. Pour

Saint-Macaire cela représente un coût approximatif de 80 225 € ce qui permettra une montée en débit de 277 foyers.

Unanimité du Conseil municipal.

Par rapport à ces travaux, Alain Falissard demande à ce que l'on soit particulièrement vigilant sur leur localisation et les conditions de leur réalisation afin de ne pas mettre en cause des aménagements de voiries (trottoirs et chaussées) récemment réalisés.

Décision modificative n° 2 du budget du service de l'eau

Alain Falissard informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section d'investissement concernant la déconstruction du château d'eau car la hauteur de la tour supportant le réservoir est plus haute d'une dizaine de mètres. Il rappelle que l'entreprise en charge de la déconstruction s'était déplacée sur site afin de pouvoir vérifier les données techniques de l'appel d'offre mais n'avait pu accéder au sommet de la tour car la porte avait été soudée pour des raisons de sécurité. De ce fait, elle n'a pu se baser que sur la hauteur annoncée (33m). Cependant, suite au montage de l'échafaudage, la hauteur de la tour supportant le réservoir est plus haute d'une dizaine de mètres, la hauteur totale avoisinant les 44 m. Cette hauteur supplémentaire entraîne un surcoût de travaux pour un montant de 33 700,00 € HT qui est à inscrire au budget, il correspond pour l'essentiel au coût supplémentaire de montage d'échafaudage et de linéaire de sciage.

Unanimité du Conseil Municipal.

Avis relatif au projet de structuration d'un syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement

Le Maire informe le Conseil municipal de l'impact de la loi NOTRe du 7 août 2015 sur l'exercice des compétences Eau et Assainissement, à savoir :

- Les compétences Eau et Assainissement seront obligatoirement transférées aux Communautés de Communes en 2020.
- Si un syndicat d'eau et/ou d'assainissement comporte des communes membres d'une ou deux CDC, la compétence sera alors retirée au syndicat et le service sera repris directement par la/les CDC.
- Si un syndicat d'eau et/ou d'assainissement comporte des communes membres d'au moins trois CDC, la compétence pourra être conservée par le syndicat (sauf demande contraire des CDC). Les CDC seront membres du syndicat (mécanisme de représentation-substitution des communes).

Ainsi, seule la pérennité des syndicats d'eau et d'assainissement d'une taille importante est garantie. Si une stratégie territoriale qui permette le maintien d'un syndicat d'eau et d'assainissement dont le périmètre soit à cheval sur 3 CdC n'est pas engagée, les services d'eau et d'assainissement seront rattachés à la CdC du Sud Gironde, ce qui alourdirait de manière significative son fonctionnement. Dans ce contexte, quatre syndicats d'eau et d'assainissement du Langonnais (SIAEPA de Castets-en-Dorthe, SMIVOM du Sauternais, SIA Fargues Langon Toulonne et SIAEP Barsac Preignac Toulonne) ont acté par délibérations le principe de se regrouper.

La réflexion engagée par ces quatre syndicats a été élargie à tous les syndicats et communes à l'échelle du nouveau périmètre de la CdC du Sud Gironde, qui, en application du SDCl, sera élargi le 1er janvier prochain aux communes de Saint Macaire, Le Pian sur Garonne, Saint Maixant,

Verdelais, Semens, St Germain de Grave, St André du Bois et St Martial. Une réunion tenue le 26 septembre 2016, à laquelle tous les maires de la CdC du Sud Gironde (suivant son périmètre élargi au 1^{er} janvier 2017) ont été conviés, a mis en évidence un intérêt fort pour que le projet de regroupement soit élargi aux communes et autres syndicats présents sur le territoire de la CdC du Sud Gironde qui en ferait la demande. L'avis de principe de ces derniers quant à leur souhait d'intégrer la réflexion, formulé par délibération des conseils municipaux et conseils syndicaux, est attendu au plus tard le 15 novembre 2016.

Suivant les avis formulés, le travail préparatoire à la mise en place effective du nouveau syndicat sera engagé début 2017 afin que celui-ci puisse fonctionner dans des conditions satisfaisantes garantant le respect des obligations réglementaires et d'un service public de qualité à compter du 1^{er} janvier 2018.

Alain Falissard fait remarquer que le réseau d'assainissement sur la commune est essentiellement constitué d'un système sous vide (ce qui est le cas pour 50 % du réseau sur le syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Saint Macaire), cette spécificité devra être prise en compte dans les discussions afin d'assurer une continuité sans diminution de la qualité du service, ce qui suppose le recours à des personnels formés à cette technique. Il précise par ailleurs, que lors de la réunion du Syndicat d'Assainissement Intercommunal de la Région de Saint-Macaire, il a été décidé d'adhérer à cette hypothèse de constitution d'un syndicat d'eau et d'assainissement, sous réserve toutefois que soit pris en compte la spécificité du réseau d'assainissement des quatre communes constituant le syndicat rive droite. Mission a été donnée à M. Bellard, Président du Syndicat, de négocier pendant l'année à venir, cet aspect particulier, en posant la question de la gestion de ce réseau par la SOGEDO ou le recrutement d'agents déjà spécialisés effectuant actuellement cette mission.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité.

Rend un avis de principe favorable à l'adhésion au 1^{er} janvier 2018 au syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement en projet sur la CdC du Sud Gironde ;

Demande à intégrer la réflexion engagée pour la mise en place de ce nouveau syndicat avec notamment la prise en compte de la spécificité de son réseau.

EXAMEN DE LA DIA SUR LA PROPRIETE DUVAL ARNOULD

Le Maire rappelle au Conseil municipal, la DIA concernant la propriété de M. Duval Arnould située en prolongement du "Château de Tardes", propriété communale qui surplombe l'esplanade des grottes. Il rappelle également que l'hypothèse d'une acquisition par voie de préemption a été discutée en réunion de travail. Compte tenu des arguments échangés et en particulier le principe d'un financement partiel ou total d'une éventuelle acquisition par la vente de biens communaux, il soumet au Conseil municipal le projet de décision suivant :

Vu l'estimation du service des Domaines en date du 7 Novembre 2016

Considérant la situation géographique des parcelles cadastrées A 562 et A 563, en surplomb de la zone verte de Saint-Macaire dans l'alignement des remparts Sud,

Considérant que cette propriété est en prolongement d'un ensemble immobilier communal de grande valeur patrimoniale (édifice inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques)

Considérant la présence de carrières souterraines situées pour une grande partie (parcelle A 563, A 562) sous cette propriété ainsi que la nécessité de travaux de confortement de ces dites carrières indispensables à la pérennité d'une part de la propriété objet de la DIA et d'autre part des immeubles situés à proximité.

Considérant le projet communal de développer une activité culturelle et patrimoniale, à caractère public sur le site incluant l'emprise du bâtiment dit château de Tardes appartenant à la commune et la propriété limitrophe objet de la DIA qui en est son prolongement historique,

Il propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'hypothèse d'une acquisition par voie de préemption.

M. Falissard se reconnaît dans les arguments développés et rajoute qu'il s'agit pour la commune d'exercer son rôle d'aménageur pour le présent et l'avenir par rapport à un bâtiment charnière entre la zone de palus et la vieille ville, au même titre qu'elle a exercé cette fonction sur le terrain Jugean, dernière emprise foncière importante de la commune. En conséquence, il se déclare totalement favorable à cette acquisition par préemption.

M. Dutreuilh rejoint par Mme Tach, Mme Vasquez et M. Alis, sensibles aux arguments développés expriment toutefois leur réticence considérant

- que la commune n'a pas les moyens financiers de cette acquisition
- que l'hypothèse d'une vente de biens immobiliers appartenant à la commune est aléatoire
- qu'il est paradoxal de chercher à acquérir cette propriété, alors que le Conseil municipal tergiverse depuis son acquisition sur le devenir du château de Tardes.

A l'issue de ces échanges, le Conseil municipal, sur proposition du Maire, décide, après en avoir délibéré, à la majorité, par 14 voix pour y compris les 3 votes par procuration, 4 abstentions (M. Dutreuilh, M. Alis, Mme Vasquez, Mme Tach)

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

- d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Saint Macaire, cadastré section A 562, A 563 au 4 rue du Port Nava, d'une superficie totale de 915m², appartenant à Monsieur Duval Arnould.
- de proposer un prix d'achat de 220 000€, conforme à l'estimation du service des Domaines.
- de notifier la présente décision au vendeur et au notaire/

Mise en vente de l'immeuble situé au 2 Cours Victor Hugo

Le Maire informe le Conseil municipal que les services des domaines ont été sollicités pour évaluer les biens suivants :

Parcelle A 1103 – 2 Cours Victor Hugo

Parcelle A 426 – 4 Place de l'Eglise

Parcelle A 489 pour partie (arrière de la mairie) – 15 rue Carnot

Ces estimations sont nécessaires pour mettre en œuvre une mise en vente qui concernerait dans un premier temps la parcelle A 1103 – 2 Cours Victor Hugo.

Unanimité du Conseil municipal.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter : les ventes Ralambo 89 Cours de la République, Galles Cours Gambetta, Verpoort 26 Cours Gambetta.

DECISIONS DIVERSES

Protocole fixant les principes directeurs du retrait des communes membres de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens

Le Maire présente au Conseil municipal, pour approbation, le protocole de dissolution de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens au vue des éléments suivants

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la

République, dite loi NOTRe,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016, arrêtant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI),

Vu les arrêtés préfectoraux fixant les projets de périmètres des Communautés de Communes du Sud Gironde, du Réolais en Sud Gironde, et du Sauveterrois en date du 12 avril 2016,

Considérant que le SDCI, arrêté le 29 mars 2016 propose :

L'extension du périmètre de la Communauté de communes (CdC) du Sud Gironde à 8 communes de la CdC des Coteaux Macariens : Le Pian sur Garonne, Saint-André du Bois, Saint-Germain de Grave, Saint-Macaire, Saint-Maixant, Saint-Martial, Semens et Verdélais ;

L'extension du périmètre de la CdC du Réolais en Sud Gironde à 5 communes de la CdC des Coteaux Macariens : Caudrot, Sainte-Foy la Longue, Saint-Laurent du Plan, Saint-Martin de Sescas, Saint-Pierre d'Aurillac ;

L'extension du périmètre de la CdC du Sauveterrois à une commune de la CdC des Coteaux Macariens ; Saint-Laurent du Bois.

Considérant que les arrêtés préfectoraux d'extension des périmètres des CdC élargies seront publiés avant le 31 décembre 2016 au plus tard, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017,

Considérant que dans cette attente, les communes membres de la Communauté de communes des Coteaux Macariens entendent par le protocole annexé à la présente délibération, déterminer les modalités selon lesquelles sera réalisée la liquidation de la Communauté de communes des Coteaux Macariens, s'agissant des biens, des contrats et des personnels intercommunaux dans le cadre de l'extension des périmètres des Communautés de communes du Réolais en Sud Gironde, du Sauveterrois et du Sud Gironde,

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Considérant que les trois CdC d'accueil ont été associées au projet d'élaboration du protocole, Qu'elles ont reçu notification du projet de protocole pour avis,

Que les remarques formulées par elles ont pu être intégrées dans le projet de protocole,

Unanimité du Conseil Municipal.

CNP Assurances 2017

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Unanimité du Conseil municipal.

Exonération taxe sur les spectacles

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles la manifestation de Grass-Track, Long-Track organisée par l'association le Moto Start Club Macarien le 3 Juin 2017.

Convention annuelle de partenariat pour l'accompagnement des collectivités territoriales par le soutien à l'emploi et la mise en œuvre des activités périscolaires entre le Département de la Gironde et la commune

Le Maire informe le Conseil municipal que le département de la Gironde s'est engagé dans une démarche d'accompagnement des collectivités qui ont mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires. Il présente la convention établie entre le département de la Gironde et la

commune de Saint-Macaire qui définit les engagements et les obligations respectifs des deux parties. Une subvention d'un montant de 5 130 € au titre de la deuxième annuité sera versée à la commune par le département. Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la présente convention.

Unanimité du Conseil municipal.

Délibération portant mise à jour la liste des bénévoles à la médiathèque municipale

Le Maire présente au Conseil municipal la liste des bénévoles à la médiathèque municipale mise à jour au 4 novembre 2016. (Mmes Broustet, Cambillau, Chambéry, Courrégelongue, Delbecq, Duchamps, Kromm, Ray, D'wellles et Messieurs Chalret, Marqueten)

Unanimité du Conseil municipal.

Décision modificative n° 4 budget communal

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonctionnement et d'investissement pour inscrire l'échéance d'emprunt souscrit auprès de la Banque Postale au mois de juillet et ayant une première échéance de 7 450,81€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 18 voix pour, 0 voix contre, d'approuver comme suit les inscriptions en dépenses de fonctionnement et d'investissement pour permettre le mandatement de la 1^{ère} échéance de l'emprunt. La décision modificative n° 4 du budget 2016 de la commune est arrêtée comme suit :

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Dépenses de fonctionnement

| | |
|----------------------------|-------------|
| 66111 : intérêts d'emprunt | + 1 968,05€ |
| 022 : dépenses imprévues | - 1 968,05€ |

Dépenses d'investissement

| | |
|--|-------------|
| 1641 : remboursement capital d'emprunt | + 5 482,76€ |
| 020 : dépenses imprévues | - 5 482,76€ |

INFORMATIONS DIVERSES

Delphine Tach informe le Conseil municipal de l'installation d'un composteur de quartier dans le jardin de la résidence du Mercadiou, 10 familles sont impliquées.

Jean loup Dutreuilh précise que la cloison amovible a été installée pour délimiter la nouvelle salle de classe, il ajoute que les travaux de peinture prévus dans les locaux du Rased ont été réalisés.

QUESTIONS DIVERSES

Jean loup Dutreuilh s'interroge sur le manque de tables pour le loto hebdomadaire à la salle des fêtes. Il souligne aussi le mauvais état des chaises. Le Maire demande qu'un bilan précis soit réalisé avant d'envisager l'achat de matériel supplémentaire.

La séance est levée à 23h00.

CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le 12 Décembre 2016 en présence de 15 élus. Absents excusés : Jean-Michel Rouches (procuration de vote donnée à Philippe Patanchon), Valérie Chiriaeff-Davoine, Corinne Vasquez, Michel Guindeuil (procuration de vote donnée à Cédric Brute de Rémur).

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Florence Lassarade.

Le compte rendu du Conseil municipal du 9 Novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Maire expose au Conseil municipal que suite à l'arrêté préfectoral du 24 Novembre 2016 portant adhésion au 1^{er} Janvier 2017 de huit communes des coteaux macariens, dont Saint-Macaire, à la Communauté de communes du Sud Gironde et l'arrêté préfectoral du 24 Novembre 2016 portant nouvelle composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Sud Gironde à compter du 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint-Macaire doit élire trois représentants au Conseil communautaire de la CdC du Sud Gironde. Il précise que ces représentants doivent être pris parmi les délégués actuels de la commune auprès de la CdC des coteaux macariens.

La liste suivante est déposée :

Patanchon Philippe
Cosson Vincent
Lassarade Florence

Résultat du scrutin

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de votants : | 15 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 15 |

Les trois candidats sont donc élus.

FONDS DE CONCOURS AVAP SAINT MACAIRE

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un fonds de concours doit être attribué à la CdC des coteaux macariens pour l'élaboration de son AVAP. En effet, considérant que la compétence pour l'élaboration de l'AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) de Saint-Macaire appartient à la CdC des coteaux macariens et considérant l'intérêt direct pour la commune de

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

de bénéficier d'un outil de gestion de son patrimoine communal, il est proposé au Conseil municipal de Saint-Macaire de bien vouloir délibérer pour acter de l'attribution d'un fonds de concours à la CdC des coteaux macariens pour l'élaboration de son AVAP.

Plan de financement :

| Dépenses | | Recettes | |
|--------------------|--------------------|---|--------------------|
| Marché principal : | 59 964.00 € | FCTVA : | 10 186.88 € |
| option PPM : | 2 136.00 € | Subvention DRAC (50%) : | 29 982.00 € |
| | | Fonds de concours St Macaire (50% hors subvention et FCTVA) : | 10 966.00 € |
| | | Financement CdC : | 10 966.00 € |
| TOTAL | 62 100.00 € | | 62 100.00 € |

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 17 voix pour et 0 voix contre décide de fixer le montant du fonds de concours versé à la CdC par la commune de Saint-Macaire à 10 966€ et autorise Vincent Cosson adjoint au maire à signer la convention qui fixera les conditions d'attribution de ce fonds de concours.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ASCENSEUR URBAIN – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Maire présente au Conseil municipal un projet de construction d'un ascenseur urbain reliant la zone de palus située au pied des remparts à la plate-forme supportant la cité médiévale. Cet équipement s'avère nécessaire pour faciliter les liaisons entre ces deux secteurs complémentaires notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cet ascenseur est à double destination. D'une part, par rapport à la population locale, il accroît les possibilités de fréquentation de la zone de palus, véritable jardin de jeux pour la partie située au-dessus, cette zone correspondant déjà à un espace ludique qui doit être développé à l'avenir. Il peut devenir également un espace de stationnement dont la vieille ville a besoin compte tenu de la

densité de la population et des constructions. D'autre part, par rapport aux visiteurs de ce site inscrit, il peut être le point d'accueil de ces derniers, ainsi que le lieu de stationnement plus adapté pour leurs véhicules (autocar, voiture particulière...), la situation présente n'étant pas satisfaisante.

Il fait remarquer que l'implantation proposée exploite au mieux la configuration de la plate-forme rocheuse et assure une liaison directe entre la partie centrale de la zone de palus et le cœur de la vieille ville.

Le Maire informe le Conseil municipal de l'opportunité d'un soutien financier de la part de l'Etat dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) cumulable avec la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR). Dans les deux cas, les subventions sollicitées pourraient atteindre chacune 35 % de l'investissement.

Compte tenu de ces éléments, il propose de solliciter ces deux financements sur la base d'un coût d'investissement évalué à 354 915€ HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre, décide :

- de solliciter une aide de 124 220€, représentant 35% du coût de l'opération, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL)

- de solliciter une aide de 124 220€, représentant 35% du coût de l'opération, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR exercice 2017)

et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses

Travaux + maîtrise d'œuvre : 354 915,00€
TVA : 70 983,00€

Montant TTC 425 898,00€

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Recettes

| | |
|-------------------|-------------|
| FSIL 2016 : | 124 220,00€ |
| DETR 2017 : | 124 220,00€ |
| Emprunt : | 106 475,00€ |
| Autofinancement : | 70 983,00€ |

Montant Total 425 898,00€

autorise le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant

LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du projet d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 250 000€. Ce crédit est destiné à couvrir un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités et à faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court. Ce crédit sera comptabilisé hors budget dans les comptes financiers de la collectivité.

Le Conseil municipal décide par 17 voix pour, 0 voix contre :

- approuve dans le principe le projet qui lui est présenté
- décide de demander au Crédit agricole d'Aquitaine une ligne de crédit de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

| | |
|--------------------|--------------------------------|
| Montant : | 250 000 € |
| Taux : | Euribor 12 mois + marge 0,66 % |
| Durée : | 1 AN |
| Frais de dossier : | 250 € |

- prend l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil municipal confère toutes les délégations utiles au Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIE, DE TRAVAUX / FOURNITURES / SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Le Maire présente au Conseil municipal le projet d'adhésion et de convention relatifs au groupement de commande proposé par le SDEEG pour l'achat d'énergie, de travaux, fournitures, services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité par 17 voix pour et 0 voix contre :

- de confirmer l'adhésion de la commune de Saint-Macaire au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Saint-Macaire est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de Saint-Macaire est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

GESTION DU CONTRAT D'ASSURANCE INCAPACITÉS DE TRAVAIL DU PERSONNEL – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA GIRONDE

Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune a conclu un contrat avec CNP Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion du contrat.

La gestion de ce contrat d'assurance peut être assurée sans surcoût au plan local par le Centre de gestion qui propose ce service aux collectivités souscrivant des contrats avec CNP Assurances. Les frais de gestion lui sont, dans ce cas, directement versés par la collectivité.

Cette solution présente de nombreux avantages par un traitement de proximité des dossiers et la disponibilité d'un conseil technique au plan local.

Il propose donc au Conseil municipal de demander au Centre de gestion d'assurer la gestion du contrat d'assurance conclu par la commune avec CNP Assurances et de l'autoriser à cette fin à signer la convention de gestion correspondante dont le projet est soumis aux conseillers.

Le Conseil municipal, sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité par 17 voix pour et 0 voix contre

DECIDE

- de confier au Centre de gestion de la Gironde la gestion du contrat conclu avec CNP Assurances pour la couverture des risques incapacités de travail du personnel ;
- d'autoriser le Maire à conclure et signer la convention de gestion correspondante avec le Centre de Gestion jointe à la présente délibération.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter : les ventes Boucher 1 impasse du Moulin, Dubedat 6 Impasse du Moulin, Scarton 5 rue Amiral Courbet, Dulong Allée de Savignac, Lacroix 28 Cours du 30 Juillet, Barde 35 rue Carnot, Dubernet 49 rue Bergoeing, Guindeuil 2 Place Chateaudun.

DECISIONS DIVERSES

Convention avec la SACPA

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention avec la SACPA avait été signée en 2012 pour prendre en charge les animaux errants sur la commune. Cette convention arrivant à échéance, le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la SACPA (Service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal) qui s'engage à effectuer, à la demande de la Commune, les interventions nécessaires pour assurer :

la capture en urgence des animaux errants, harets, dangereux

la prise en charge en urgence des animaux blessés, abandonnés à la diligence de la société

l'enlèvement des animaux morts et conduite au centre d'équarrissage suivant la législation en vigueur. la conduite des animaux à la fourrière légale. Ces interventions seront facturées en application d'un prix forfaitaire mentionné à l'article 6 de la convention à intervenir. Le coût de celles-ci pourra être récupéré auprès du propriétaire de l'animal si ce dernier est identifié.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Par année contractuelle, la commune devra verser à la SACPA un montant minimum de 0.30 € HT par habitant. Pour le cas où les interventions commanditées par les services habilités n'atteindraient pas le montant prévu, une facture de régularisation sera adressée à la Mairie.

La convention d'une durée de 1 an pourra être renouvelée trois fois pour une période équivalente de 12 mois, sans pouvoir au total excéder 4 ans.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre décide d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune de Saint-Macaire et la SA SACPA dont le siège est situé à Pindères, domaine de Rabat, afin de d'assurer le service d'assistance et de contrôle du peuplement animal.

Travaux couverture prieure – demande de subvention

Le Maire rappelle au Conseil municipal la décision prise lors du Conseil municipal du 28 septembre de procéder à la rénovation de la couverture du Prieuré (devis de couverture de l'entreprise Bouchet pour un montant de 22 748,20€ HT et devis d'échafaudage de l'entreprise Accessible pour un montant de 5 753,00€ HT) soit un montant total de 28 501,20€ HT. La prestation proposée étant identique à celle qui vient d'être effectuée sur l'église Saint-Sauveur située à côté.

Il précise que ces travaux ont reçu un accord favorable de Madame la Conservatrice régionale des monuments historiques (autorisation du 5 décembre 2016) suite au dépôt du permis de construire PC03343516P0009.

Il rappelle que le Prieuré est situé aux abords immédiats d'un monument historique, en l'occurrence l'église Saint-Sauveur classée en 1840. Sa façade Nord, située au Sud de l'église, est constituée par la partie restante du cloître inscrit à l'inventaire supplémentaire des

monuments historiques en 1925, par ailleurs, ce bâtiment s'appuie pour sa façade sud sur le rempart inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques en 1991,

Compte tenu de cette situation très particulière et notamment la proximité de l'église, le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles une aide financière pour la réalisation de ces travaux de couverture.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre :

DONNE SON ACCORD

pour solliciter une aide de financière pour la réalisation de ces travaux de couverture, auprès de la direction régionale des affaires culturelles, au titre d'un bâtiment situé aux abords immédiats d'un monument historique (l'église Saint-Sauveur) et présentant des caractéristiques spécifiques (cloître inscrit à l'inventaire supplémentaire des MH) et s'appuyant sur le rempart inscrit lui aussi à cet inventaire.

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant

Acquisition immeuble 4 rue du Port Nava

Le Maire informe le Conseil municipal que M. Duval Arnould, rencontré suite à la préemption exercée par le Conseil municipal en date du 9 Novembre dernier, donne son accord pour vendre sa propriété située 4 rue du Port Nava (parcelles A 562 et A 563) d'une superficie de 915 m², à la commune de Saint-Macaire, sur la base du prix de l'estimation des domaines soit 220 000 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 17 voix pour et 0 voix contre, décide :

- de confirmer l'acquisition des parcelles A 562 et A 563 appartenant à M. Duval Arnould, au prix de 220 000 € hors frais notariés.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

de charger le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour réaliser cette acquisition, par l'intermédiaire de l'étude des notaires associés Dominique Rassat et Chantal Lalanne domiciliée à Langon.

Admission en non valeur concernant le 4ème trimestre 2016

Sur proposition de Mme la trésorière par courrier du 6 décembre 2016 concernant un état d'admissions en non-valeur pour un montant de 483,10€uros et sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 17 voix pour et 0 voix contre

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire :

Exercice 2012

R-16-150 pour un montant de 50,40 €

R-18-47 pour un montant de 64,40 €

R-20-49 pour un montant de 64,40 €

Exercice 2013

R-2-50 pour un montant de 78,30 €

R-4-50 pour un montant de 84,70 €

R-11-96 pour un montant de 12,40 €

Exercice 2014

R-8-43 pour un montant de 3,50 €

R-10-43 pour un montant de 2,60 €

R-8-10 pour un montant de 14,50 €

R-9-10 pour un montant de 5,80 €

Exercice 2015

R-3-39 pour un montant de 2,10 €

R-4-41 pour un montant de 4,20 €

R-7-13 pour un montant de 16,80 €

R-4-44 pour un montant de 2,60 €

R-4-45 pour un montant de 26,28 €

R-16-57 pour un montant de 0,80 €

R-14-71 pour un montant de 0,40 €

R-12-12 pour un montant de 8,94 €

R-7-123 pour un montant de 22,58 €

R-9-126 pour un montant de 2,70 €

R-5-121 pour un montant de 10,50 €

R-7-124 pour un montant de 4,20 €

- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 483,10 € et que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

Décision modificative n° 5 – budget communal

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées en section de fonctionnement et d'investissement suite aux différentes dépenses votées.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide par 17 voix pour, 0 voix contre, décide d'approuver comme suit les virements de crédits de chapitre à chapitre et les inscriptions nouvelles de la section d'investissement en dépenses. La décision modificative n° 5 du budget 2016 de la commune est arrêtée comme suit :

Dépenses de fonctionnement

6811 : dotations aux amortissements + 84,50€

022 : dépenses imprévues + 84,50€

Dépenses d'investissement

2115-130 : acquisition immeuble + 250 000,00€

21534-400 : extension réseaux rue du Palais + 3 500,00€

020 : dépenses imprévues - 15 887,66€

Recettes d'investissement

280422 : amortissements + 84,50€

1641 : emprunt + 237 527,84€

Avis sur le projet d'AVAP

Le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP ainsi que les éléments du dossier constituant ce projet. Il précise que la commune doit formuler un avis sur ce dernier ainsi que sur la procédure de concertation qui a accompagné la définition des objectifs, le contenu du règlement et la définition du plan de délimitation.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Rappel est fait des différentes actions de concertation mises en œuvre à savoir :

2 réunions publiques

article dans la presse locale

mise en ligne des documents d'étapes et de pré-CRPS sur le site internet de la commune de Saint-Macaire

élaboration à venir d'une exposition qui accompagnera l'enquête publique préalable à la validation de l'AVAP

interventions d'élus dans le cadre de réunions consacrées à l'AVAP par l'association « vivre le patrimoine macarien »

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre :

DONNE UN AVIS FAVORABLE :

sur la procédure de concertation mise en œuvre lors de l'élaboration de l'AVAP de Saint-Macaire au projet d'arrêt de l'AVAP, en particulier au plan de délimitation et au règlement l'accompagnant

Extension réseau eau potable et électricité rue du Palais

Alain Falissard informe le Conseil municipal qu'une extension des réseaux d'eau et d'électricité est à prévoir rue du Palais pour permettre le raccordement à ces réseaux d'une parcelle suite à l'attribution d'un permis de construire.

Concernant l'alimentation basse tension, le SDEEG a estimé le coût restant à charge pour la collectivité à hauteur de 3 500 € HT environ. La réalisation des travaux d'extension d'eau potable sera réalisée en même temps que l'extension du réseau d'électricité dans une même tranchée ce qui réduit le coût pour ce réseau d'eau potable à environ 5 000 € HT (honoraires de maîtrise d'œuvre compris).

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 17 voix pour, 0 voix contre :

AUTORISE le Maire à signer les devis correspondants à la réalisation de ces prestations pour un montant plafonné à 3 500 € HT pour le réseau d'alimentation électrique basse tension et à 5 000 € HT pour le réseau d'eau potable (y compris honoraires de maîtrise d'œuvre).

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que consécutivement à la dissolution de la Communauté de communes des coteaux macariens, les stades de football de Pian et Verdélais ainsi que les installations annexes sont rendus aux communes. Il a proposé qu'une entente soit mise en place entre les 8 communes de la rive droite pour maintenir une gestion collective de ces équipements. Une réunion se tiendra courant janvier pour étudier les modalités de cette collaboration.

QUESTIONS DIVERSES

Sylvana Favaretto signale la présence de squatters dans la maison Jugean, rue Saint-Denis.

Le Maire répond qu'il a été effectivement informé de cette occupation, les services de la gendarmerie, à sa demande, ont procédé à des contrôles d'identité. La SAFER, propriétaire des lieux, a aussi été prévenue. La trêve hivernale ne permettant pas les expulsions, il n'existe pour le moment aucun moyen légal de les faire partir.

La séance est levée à 22h30.

CONSEIL DU 18 JANVIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 18 Janvier 2017 en présence de 15 élus. Absents excusés : Valérie Chiriaeff-Davoine, Corinne Vasquez (procuration de vote donnée à Isabelle Buin Bourjalliat), Frank Zanette (procuration de vote donnée à Jean-Loup Dutreuilh), Cédric Brute de Rémur.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : Martine Latestère.

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à la démission d'un adjoint au maire suite à la démission d'un adjoint

Le Maire informe le Conseil municipal que la décision de Mme Buin-Bourjalliat de démissionner de son poste d'adjointe tout en conservant son mandat de conseillère municipale a été adressée à M. le Préfet le 3 décembre 2016 et acceptée le 15 Décembre 2016.

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder au remplacement de Mme Buin Bourjalliat, par l'élection d'une nouvelle adjointe au maire et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer :

- sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 30 Mars 2014
- sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir : il prendra rang après tous les autres ;
- pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Unanimité du Conseil municipal

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Il est procédé à un appel à candidature et au vote d'un nouvel adjoint.

A été enregistrée la candidature suivante : Mme Tach Delphine

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 17

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 17

Majorité absolue : 10

Mme Tach ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamée adjointe au maire en charge de l'action sociale et de la vie quotidienne, prend rang dans la liste des adjoints et a été immédiatement installée.

Désignation d'un conseiller délégué à la communication

Le Maire propose au Conseil municipal que Mme Buin-Bourjalliat bien qu'ayant démissionné de son poste d'adjointe, conserve une partie de sa délégation d'adjointe, la communication comprenant entre autre la rédaction et mise en page du Mercadiou (journal municipal).

Unanimité du Conseil municipal

Indemnités de fonction de la nouvelle adjointe et de la nouvelle conseillère déléguée

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'élection d'une nouvelle adjointe et d'une conseillère déléguée, il convient de délibérer sur les nouvelles indemnités de fonction

- que la nouvelle adjointe percevra les mêmes indemnités que les autres adjoints
- que la conseillère déléguée percevra les mêmes indemnités que les autres conseillers ayant une délégation
- que le montant de l'indemnité brute mensuelle est de :

- pour les adjoints : 11 % de l'indice brut 1015 (420,66 €)

- pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 6% de l'indice brut (229,45 €)

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Transfert de propriété d'un bien nécessaire à l'exercice d'une compétence d'une communauté de communes

Vu l'arrêté préfectoral d'extension du périmètre de la Communauté de communes du Sud Gironde en date du 24 novembre 2016

Vu la délibération de la Communauté de communes du Sud Gironde n° DEL2017JANV16 en date du 9 Janvier 2017, acceptant le transfert de la Maison de pays en pleine propriété

Le Maire propose au Conseil municipal :
que la Maison de Pays, transférée à la commune après la dissolution de la Communauté de communes des coteaux macariens, soit cédée à la Communauté de communes du Sud Gironde, à l'euro symbolique.
de l'autoriser à signer un acte notarié de cession

Unanimité du Conseil municipal.

Représentation de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation et Transfert de Charges – CLETC.

Le Maire informe le Conseil municipal que suivant l'article 1609 du Code général des impôts, la CLETC rend son avis sur le montant de l'attribution de compensation versée par la CdC à ses communes membres. Le Maire met en avant l'importance de cette commission qui établit un rapport d'évaluation de transferts de charges à l'occasion de transferts de service entre une/des commune(s) et la CdC du Sud Gironde. Ce rapport détermine l'évaluation financière du transfert et a donc un impact direct sur le montant de l'attribution de compensation, part des recettes reversées tous les ans par la CdC à ses communes membres.

La CLETC est composée de membres des Conseils municipaux des communes. Par

délibération en date du 14 Avril 2014, le Conseil de communauté a établi la composition de la CLETC comme suit :

Le Président de la CdC

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune.

A l'invitation de la Communauté de communes, le Maire propose donc au Conseil municipal de désigner en son sein :

Philippe Patanchon en tant que membre titulaire de la CLETC

Florence Lassarade en tant que membre suppléant de la CLETC

Unanimité du Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire propose au Conseil municipal, après en avoir débattu en réunion des adjoints, de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. Une analyse détaillée de l'accueil réalisé le samedi matin, tout au long des huit derniers mois, a attesté d'une modeste fréquentation. La nature des services rendus ne justifie pas ce maintien. En contrepartie, le secrétariat de mairie restera ouvert tous les jours jusqu'à 12h 30 au lieu de 12h.

Delphine Tach et Martine Latestère expriment leur désaccord avec cette mesure considérant que ce créneau horaire pouvait être utile aux macariens.

Le Maire précise que les nouveaux horaires seront appliqués à partir de la mi-février et qu'il maintiendra sa permanence le samedi matin sur rendez-vous.

La séance est levée à 21h 15.

Roman à 1000 mains

Rappel du premier épisode

« Elle posa le pied par terre, le cerveau encore endolori des événements de la veille et se dirigea à tâtons vers la cuisine pour se réconforter au doux bruit de la cafetière qui glougloute sur le plus petit des feux. Alfred s'enroula autour de ses jambes pour réclamer pitance et libération. Après la morsure du café et l'apaisement de la douche elle décida qu'il était grand temps de prendre les choses en mains, ouvrit un volet, puis deux, la place du Mercadiou était totalement vide... »

Episode 2, par Laure Chapron

« Il y a quelques heures encore, des centaines de personnes piétinaient cet endroit. La place était maintenant non seulement vide de toute âme mais aussi de tout objet, papier, bouteille, déchet qui auraient encore dû joncher le sol. Pas un chat ! Alfred sauta sur le bord de la fenêtre, miaula et remua la queue avec agacement ! Un frisson parcourut sa colonne vertébrale. Quatre à quatre, elle descendit l'escalier qui grinça dans un épouvantable vacarme contrastant avec le calme extérieur, se rua sur la porte d'entrée, l'ouvrit et se retrouva sur le trottoir, ses deux pieds nus pataugeaient dans un liquide tiède et visqueux... »

A vous d'écrire la suite ! Envoyez-nous celle que vous avez imaginée, à chaque numéro nous en publierons une et conserverons les autres précieusement. Et ainsi de suite... Au fil du temps se construira un roman dont la seule contrainte est que son histoire se déroule à Saint-Macaire. Qui sait où l'aventure nous emmènera ? A vos plumes !



SAINT-MACAIRE EN IMAGES...



SAINT-MACAIRE EN IMAGES...

Cette rubrique vous est ouverte, envoyez-nous vos photos... Merci de votre participation !

